



Refuser le mise à l'ecart de problème grave familial

Par **Annouk**, le **29/07/2011** à **22:58**

Bonjour,

J'ai 37 ans et j'ai eu un contact très difficile avec ma mère toute au long de ma vie, je subit encore aujourd'hui les diffamations et brimades devant les problèmes rencontrés.

J'ai appris depuis peu que ma mère est tombée très gravement malade, étend moi même malade je n'avais plus appelé et l'avais prévenue de ma décision mais lui avez dit qu'elle pouvait le faire calmement et sans brimades. les mois on passer, il est arrivé que j'appelle mais sans réponse deux ou trois fois. Il y a environ deux mois, j'apprends qu'elle a eu une leucémie au mois de janvier et qu'elle aurait dû y rester d'après ses dires. Les choses se sont finalement bien dérouler et elle a combattu la maladie. Mais voilà, personne ne m'a tenu informé de ce qui se passait. j'ai essayé d'en parler avec elle mais les brimades ont recommencer. J'ai appelé sa sœur qui elle était à ses cotés et je lui ai demandé de ne pas me tenir à l'écart concernant les problèmes graves familiaux. Elle ne m'a pas laisser finir, m'a fait les même reproches que ma mère (infondé) et m'a raccroché au nez. Depuis toute petite, ma mère à fait de moi son bouc émissaire pour tout. J'ai aucun contact avec le reste de la famille et je ne suis tenu au courant de rien. Les diffamations faites à mon encontre sont je pense du à un problème pathologique (avis qui m'a déjà été confirmé par un psychiatre).

Puis-je faire valoir une obligation d'être tenu au courant concernant mes parents, sur leurs état physique ou mental ?

Ma situation et mon isolement actuel étant dû à mon parcours difficile avec ma famille, ai-je un moyen de le faire reconnaitre (j'imagine très difficile) ?

Le harcèlement familial est-il reconnu juridiquement ?

En vous remerciant pour vos éclaircissements

Bien à vous

Par **mimi493**, le **30/07/2011** à **00:26**

[citation]Puis-je faire valoir une obligation d'être tenu au courant concernant mes parents, sur leurs état physique ou mental ? [/citation] en aucun cas. Ils font ce qu'ils veulent et ont le droit de ne pas vous informer

[citation]Ma situation et mon isolement actuel étant dû à mon parcours difficile avec ma famille, ai-je un moyen de le faire reconnaître (j'imagine très difficile) ?[/citation] non, vous êtes adulte, donc ils ne sont pour rien dans votre situation

[citation]Le harcèlement familial est-il reconnu juridiquement ? [/citation] d'après ce que vous racontez, il n'y a aucun harcèlement de leur part, puisque c'est vous qui les contactez.

Par **Annouk**, le **30/07/2011** à **02:05**

[citation]non, vous êtes adulte, donc ils ne sont pour rien dans votre situation [/citation] Oui, je suis adulte. Et d'après mes deux dernières années très difficile, il n'y sont pas complètement pour rien. Je me suis débrouillée seule pendant des années, mais me voilà aujourd'hui avec une maladie orpheline et aucun soutien.

Je n'ai parlé que d'une partie du problème, je les ai contacté à l'origine pour un problème de papier à résoudre. Depuis deux ans c'est mon assistante sociale qui les contacts suite à une non assistance à personne en danger. Concernant le harcèlement familial il a bien eu lieu pendant des années, ce n'est pas moi qui est mis un nom dessus. Il faut du temps pour l'admettre soi-même. L'isolement est justement une conséquence de toute forme de harcèlement.

Ma question est : le harcèlement familial est-il reconnu juridiquement ?

En vous remerciant

Par **granger**, le **30/07/2011** à **07:35**

Bonjour, Le harcèlement tout court existe juridiquement encore faut-il avoir des preuves sérieuses de vos affirmations. Après avoir porter plainte pour harcèlement, que comptez vous obtenir ? si c'est des relations avec votre famille, c'est impossible. Vous ne pouvez en aucun cas obliger quelqu'un à avoir des contacts avec vous pas même pour vous informer. Vous souhaitez, apparemment, des relations et vous dites que vous êtes le souffre douleur. Vous

etes loin d'etre la seule à vivre sans contact avec sa famille, il faut savoir l'accepter et faire votre vie avec, cordialement

Par **mimi493**, le **30/07/2011** à **13:03**

Le harcèlement est un délit

- professionnellement

- dans un couple ou ex-couple (concubins, partenaires, conjoints)

C'est tout, et en plus, la prescription est de 3 ans.

[citation]Je me suis débrouillée seule pendant des années, mais me voilà aujourd'hui avec une maladie orpheline et aucun soutien. [/citation] et ? La famille n'a aucune obligation. On n'a pas besoin des papiers détenus par sa famille (imaginez qu'ils soient morts, vous feriez comment ?)

Par **Annouk**, le **30/07/2011** à **21:19**

[citation]et ? La famille n'a aucune obligation.

On n'a pas besoin des papiers détenus par sa famille (imaginez qu'ils soient morts, vous feriez comment ?)

[/citation]

Et bien je n'aurais pas à me défendre des mensonges fait à tout va, j'apprends que j'ai eu des problèmes de drogue (ce qui est impossible avec mes problèmes de santé je serais déjà loin), que j'ai jamais aimé ma mère et que c'est moi depuis mon plus jeune age qui l'aurais maltraité (depuis que je suis bébé comme elle dit!), que j'ai jamais travaillé de ma vie (c'est pas ce que dis ni mon cv, ni mon gros carton rempli de fiches de paies). la liste est longue. Et le tout j'apprends que tout ses mensonges dur depuis des années. Savez vous qu'un harceleur est capable des pires mensonges pour camoufler ses actes et garder une place importante dans sa vie social ?

Si ils étaient mort, et bien que les biens matériels ne remplaceront jamais une famille, j'aurais hérité d'un patrimoine familial ou bien les services sociaux n'aurait pas eu à les menacés de saisir le procureur de la république. Et cette menace à empiré la situation. Alors si ils étaient mort, je ne serais pas là essayé de trouver des solutions. Avec des "si" on peut refaire et défaire le monde.

Donc le harcèlement est toujours d'actualité par tout les mensonges fait à mon rencontre. J'ai besoin de rétablir la vérité car j'essaye de garder un minimum de dignité.

[citation]Après avoir porter plainte pour harcèlement, que comptez vous obtenir ? si c'est des relations avec votre famille, c'est impossible.[/citation]

Si le harcèlement était reconnu par la justice cela me suffirait. je veux juste être reconnu pour ce que je suis et non avoir à me défendre de choses que je n'ai pas faites. Si une décision de justice était faite (je ne sais en quel termes) Les services sociaux aurait peut-être plus de possibilité pour m'aider. Maintenant techniquement, je ne sais comment faire.

Quand le harceleur à une vie social très riche et pas mal de connaissances, les mauvaises surprises apparaissent à tout moment. Même sans contacts, j'ai déjà essayé.

Le harcèlement n'est en aucun à remettre en question ici, car j'ai déjà fait ce qu'il faut pour le définir.

Par **mimi493**, le **30/07/2011** à **21:29**

Le harcèlement n'a rien à voir avec le mensonge.

Ils vous écrivent, ils vous téléphonent, ils envoient des SMS, ils viennent à votre porte ? Vous semblez décrire un désintérêt de votre personne plutôt, ce qui est le contraire du harcèlement.

Concernant le mensonge, il faudra avoir des attestations de témoins faites dans les formes légales et pour des propos datant de [fluo]moins de 3 mois[/fluo], pour porter plainte en diffamation. Les témoins doivent avoir entendu de leurs oreilles les propos.

Si les propos sont tenus en privé (au sens de la loi), c'est une contravention de 1ère classe dont le montant est de 38 euros au maximum

Quels sont les papiers que vous demandez ?

En quoi le procureur pourrait être concerné ? (se méfier des assistantes sociales pour régler des problèmes juridiques, elles n'ont aucune compétence en la matière)

Votre meilleure revanche serait de ne pas vous préoccuper d'eux, de tourner la page et faire votre vie.

Par **Annouk**, le **30/07/2011** à **22:13**

[citation]Ils vous écrivent, ils vous téléphonent, ils envoient des SMS, ils viennent à votre porte ? Vous semblez décrire un désintérêt de votre personne plutôt, ce qui est le contraire du harcèlement. [/citation]

Cela fut le cas jusqu'à ce que l'assistante sociale fasse les menaces, je n'avais jamais fait appel au service sociaux jusqu'à y a deux ans à la suite de multiples fractures. Deux accidents à la suite. Je me suis retrouvée totalement alité pendant 5 mois et demi. Là j'ai du plusieurs fois appelé mon assistante sociale pour que les insultes et brimades cessent. j'ai fait des complications neuronales, la psychiatre à considéré que c'était une conséquence des maltraitements durant l'immobilisation et des condition de vie très difficile.

Mais finalement, je peux en effet considéré que le harcèlement a bien cessé, bien que j'en garde de sérieuse séquelles. Il est vrai que je ne sursaute plus quand le téléphone sonne ou qu'on sonne à ma porte.

[citation]Votre meilleure revanche serait de ne pas vous préoccuper d'eux, de tourner la page

et faire votre vie. [/citation]

J'ai bien essayer. Croyez-moi. Les cauchemars reviennent sans cesse. Et ma vie ne ressemble plus à rien aujourd'hui. Il va falloir que je tienne encore des mois avant qu'une pension d'invalidité me soi attribué (je suis reconnu cotorep depuis l'age de 19 ans). En attendant je ne gagne rien malgré tout le travail abattu. Juste de quoi payer les factures et pas toutes (et il ne s'agit pas d'un logement mais d'un atelier. Officiellement, je suis SDF). Et pour manger c'est la débrouille. J'ai beaucoup de mal, en plus de mes batailles quotidiennes, à accepter tout les mensonges.

Je travaille énormément, difficile d'accepter la non reconnaissance

Je vais voir pour les attestations, si je pouvais au moins faire cesser cela se serait déjà un moyen de me défendre si je suis à nouveau face à des personnes que je ne connais pas et qui me demande des comptes sur les propos de ma mère. Moins de trois mois ne devrait pas être difficile, car c'est monnaie courante depuis trop longtemps.

Je vous remercie pour vos réponses et du temps consacrez.